

## La décolonisation de l'Inde

Depuis longtemps, la politique des gouvernements britanniques successifs a été de travailler à la réalisation du *self-government* dans l'Inde. En fonction de cette politique, une responsabilité croissante a été dévolue aux Indiens et, aujourd'hui, l'administration civile et les forces armées indiennes sont dans une large mesure aux mains de fonctionnaires et d'officiers indiens. En matière constitutionnelle, les lois de 1919 et 1935 votées par le Parlement britannique représentent un substantiel transfert de pouvoir politique. En 1940, le gouvernement de coalition reconnut que les Indiens devaient se donner eux-mêmes une nouvelle constitution pour une Inde pleinement autonome et, par l'offre de 1942, il les invita à établir une assemblée constituante dans ce but aussitôt que la guerre serait terminée. Le gouvernement de Sa Majesté croit que cette politique a été juste et en accord avec les principes démocratiques. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il a fait son possible pour la conduire vers sa réalisation. Le Premier ministre, dans sa déclaration du 15 mars dernier, appuyé par l'approbation du Parlement et du peuple, a spécifié qu'il appartenait au peuple indien lui-même de choisir son futur statut et sa constitution et que le gouvernement pense que le moment est venu de faire passer la responsabilité du gouvernement de l'Inde dans des mains indiennes.

CLEMENT ATTLEE, *Déclaration sur la décolonisation de l'Inde*, 1947

En succédant à Churchill au poste de premier ministre britannique, Clement Attlee, se voit attribuer la lourde tâche d'organiser la décolonisation. Les mouvements d'indépendance, attisés pendant la Seconde Guerre mondiale (campagne « *Quit India* »), redoublent dès la fin du conflit. Côté britannique, la décision est prise de « partir pour mieux rester », mais encore faut-il définir les modalités de cette décolonisation. Le 15 août 1945, l'indépendance est définitivement accordée, alors qu'une guerre civile fait rage entre musulmans et hindous.